

CHARTRE D'ENGAGEMENT « ARGENT DE POCHE »

MAIRIE DE
ROSPORDEN

SERVICE ESPACE
JARDIN

SERVICE JEUNESSE

Rosporden | Kernével



Ville de Rosporden - 10, rue de Reims - CS 90092 - 29140 ROSPORDEN
Tél : 02 98 66 99 00 - Télécopie : 02 98 59 92 00 - Mail : contact@mairie-rosporden.fr

CETTE CHARTE EST UN ENGAGEMENT DE VOTRE PART, MAIS ÉGALEMENT DU SERVICE EN CHARGE DE L'OPÉRATION (MAIRIE DE ROSPORDEN).

LA PONCTUALITÉ

- J'arrive à l'heure au point de rendez-vous.
- Je m'engage à participer aux actions sur la totalité des temps d'activités et de ce fait de ne pas quitter le lieu de l'action avant l'horaire prévu.
- En cas d'absence prévenir le service

LA RÉALISATION DES ACTIONS

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissant. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des actions qui me sont confiées. Selon les actions, des vêtements pourront m'être prêtés.
- De même pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est interdit de travailler en short et torse nu. De plus les cheveux longs devront être attachés.
- Je dois me consacrer pleinement à ma tâche pendant toute la durée de l'activité, l'usage du téléphone portable est strictement interdit.
- Durant l'action, il est interdit de fumer en dehors des temps et du lieu de pause.
- En fonction des besoins des services et des conditions météo, les tâches auxquelles je suis affecté(e) pourront être modifiées.

LA QUALITÉ DES TACHES EFFECTUÉES ET LE COMPORTEMENT PENDANT LES ACTIONS

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je respecte les encadrants et les autres participants à l'action.
- Je prends soin du matériel confié. Si nécessaire je le lave et le range à l'issue de l'action. Je le remets à l'encadrant à la fin de l'action.
- La consommation et la détention d'alcool et de stupéfiants sont interdites.

INDEMNISATION DE L'ACTION

- Toute réalisation satisfaisante d'une action entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15€ par demi-journée.
- J'atteste avoir pris connaissance de la présente charte et je m'engage à la respecter.

FAIT À

SIGNATURE DU PARTICIPANT :

LE

SIGNATURES DES 2 RESPONSABLES LÉGAUX :